

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 831 accordant une. permis on de trois semaines à Morgan Affousien, ,

n° 831

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 août 1950

Numéro JO
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro
30 août 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Legions Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 226 du 24 mars 1943 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis et les textes subséquents

Vu la demande de permission d'absence formulée par Mirgan (Moumin), ouvrier de mai trise des P. T. T. en Cal: du 2 août 1950

Vu l'avis favorable au chef du service des P.T.T

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Une permission d'absence de trois semaines à solde entière est accordée à Mirgan (Moumin), ouvrier de mai trise auxiliaire des P. T. T. pour compter du 21 août 1950. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalchamboredon